

Date de dépôt : 18 juin 2009

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion de l'Aéroport international de Genève pour l'exercice 2008

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Conformément à l'article 5 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, il appartient au Conseil d'Etat de faire rapport annuellement au Grand Conseil sur la gestion de l'établissement. Le présent rapport porte sur l'exercice 2008.

Malgré le ralentissement économique mondial observé depuis le milieu de l'année 2008, l'Aéroport international de Genève (AIG) a bouclé son exercice 2008 sur de nouveaux records. La croissance du trafic aérien s'y est établie à + 5,7% (nombre de passagers), atteignant 11,5 millions de passagers, alors que le trafic mondial a baissé en moyenne de 0,2% selon le Conseil mondial des aéroports (ACI). Une fois de plus, l'évolution favorable dont bénéficie l'AIG en comparaison mondiale atteste l'attrait de cette plateforme et son dynamisme. Cette croissance ne s'est toutefois pas manifestée par une hausse aussi significative des mouvements (+ 1,5%), ce qui traduit pour la quatrième année consécutive une amélioration du taux de remplissage des vols, déjà excellent, et démontre une fois de plus la rentabilité, pour les compagnies d'aviation, de la destination Genève.

En 2008, 128 destinations ont été desservies en vols de ligne directs depuis Genève, dont près d'un quart de liaisons intercontinentales (27). Plusieurs compagnies ont ajouté des lignes à destination d'aéroports déjà desservis par d'autres compagnies (Sofia, Bucarest, Naples, Nantes, Casablanca, Budapest, Istanbul) et de nouvelles compagnies ont ouvert des lignes vers ou à partir de Genève (Jet2.com, Aer Lingus, Jet4you, MyAir). Quant aux principales compagnies desservant Genève, elles y ont renforcé leur position, de même que la compagnie locale Baboo qui, grâce à

l'acquisition de nouveaux jets Embraer 190, a pu augmenter sa capacité sur des routes déjà desservies et s'attaquer à de nouveaux marchés plus éloignés.

En dehors de la trentaine de destinations desservies par des vols charters, les principaux clients de l'AIG sont, dans l'ordre décroissant : easyJet (33,6%), Swiss (12,3%), Air France (8,1%), British Airways (6,5%), Lufthansa (6,3%), suivies par KLM, Brussels Airlines, Iberia, TAP et SAS avec des parts de marché de 2 à 3,1%. La genevoise Baboo progresse d'un rang et occupe la 11^e position, avec 1,9%. La compagnie Swiss a en particulier connu une progression de 15%, essentiellement grâce à un nouvel avion basé sur Genève avec plusieurs destinations européennes.

Cette évolution du trafic, même si elle subira un fléchissement en 2009 et en 2010 en raison de la mauvaise conjoncture mondiale, démontre que la tendance à long terme reste sur une progression du trafic à Genève, aussi longtemps que l'AIG saura se montrer compétitif et que le dynamisme de la région lémanique et de la France voisine ne se démentiront pas.

2. Résultats financiers et concurrence internationale

L'année 2008 a été marquée par une nouvelle performance record en termes de résultat financier avec un bénéfice net de 60,9 millions de francs – dont la moitié est reversée à l'Etat de Genève comme le prévoit la loi sur l'AIG – soit +18% par rapport à 2007, qui avait déjà vu un bénéfice supérieur de +33% par rapport à 2006, et +30,5% en 2006 par rapport à 2005. La progression du trafic a donc profité au chiffre d'affaires global (300 millions de francs, +7%), réparti de manière très équilibrée entre les recettes aéronautiques (49,2%) et non aéronautiques (commerciales, parkings, domaniales, 50,7%). Relevons à ce stade que les parkings affichent un taux d'occupation proche de la saturation et que cette source de revenus n'a plus de marge de progression sans extension du nombre de places.

Le renforcement des exigences légales liées à la sécurité a exigé un relèvement modéré de la redevance aéroportuaire sur les passagers, passée à 20,50 francs contre 19 francs en 2007, niveau qui était resté inchangé depuis six ans. L'AIG tient à conserver un niveau bas de cette redevance de manière à ce que les gains de productivité réalisés dans l'exploitation courante bénéficient avant tout aux compagnies aériennes et aux passagers. Cette démarche contribue à renforcer durablement la compétitivité et l'attractivité de l'AIG, qui se positionne ainsi très favorablement en comparaison internationale. Ce tarif concurrentiel permet à l'AIG de compenser des coûts comparativement élevés pour le contrôle aérien et la maintenance des avions. Un avantage qu'il est indispensable de préserver lorsque l'on sait que les

compagnies aériennes se livrent une concurrence acharnée au franc près, et que le Parlement européen devrait décider prochainement de l'obligation d'afficher les tarifs des vols « tout compris ».

Ces résultats réjouissants ont surtout permis à l'AIG de poursuivre son ambitieux programme de rénovation et d'extension, avec près de 87 millions de francs engagés en 2008.

Les charges continuent d'évoluer moins vite que les recettes. Le résultat opérationnel avant amortissements et intérêts (EBITDA) progresse ainsi de 12,4% et dépasse pour la première fois les 100 millions de francs, s'établissant à 112 millions.

Le cash-flow opérationnel élevé a permis, malgré les investissements nouveaux (voir chapitre 3), de poursuivre la réduction de l'endettement net global de 8,3 millions de francs à 224,7 millions. Ce qui permet d'améliorer encore le ratio EBITDA/Endettement net à 49,8%, contre 42,7% fin 2007.

3. Investissements

L'année 2008 a vu l'AIG avancer considérablement dans ses travaux d'extension et de modernisation du terminal T1+.

Les travaux pour la mise en œuvre des exigences liées à l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, mais aussi l'amélioration de la fluidité des passagers, l'ouverture de nombreux restaurants, d'un nouveau satellite (le satellite 10), ont été parmi les éléments majeurs de cette année. L'AIG a donc investi pas moins de 86,9 millions de francs en 2008, après avoir déjà consacré à sa modernisation quelque 66,9 millions en 2007 et 41,3 millions en 2006).

4. Perspectives d'avenir

Avec plus de 11,5 millions de passagers par an pour une aérogare initialement prévue pour 5 millions de passagers, l'AIG doit impérativement penser à son avenir. La volatilité des prix des carburants et le ralentissement de l'économie mondiale ne devraient en effet pas inverser la tendance haussière à long terme du trafic aérien. Même si certaines liaisons de courte distance seront progressivement concurrencées par le rail, l'AIG continuera selon toute vraisemblance de profiter du fort dynamisme économique et culturel de l'arc lémanique et des régions françaises voisines.

Ces perspectives poussent l'AIG à améliorer son infrastructure afin de lui permettre de continuer de remplir sa mission de soutien au développement de la région. La première étape de ces améliorations est actuellement en cours,

avec le chantier « T1+ ». Entamé en 2007, ce chantier devrait s'achever pour l'essentiel à l'automne 2009.

Cette étape ne suffira toutefois pas à assurer la qualité et la sécurité de l'accueil lorsque l'AIG accueillera 15 millions de passagers par an ou plus. C'est pourquoi le Conseil d'Etat et le conseil d'administration de l'AIG ont engagé des réflexions en vue de la construction d'un nouveau terminal. Les bons résultats financiers de l'AIG et son bilan équilibré lui permettent d'envisager de tels chantiers dans la sérénité.

5. Evolution du cadre légal

La Confédération a ouvert en 2008 le chantier de la révision de la loi sur l'aviation civile. Le Conseil d'Etat s'est fermement opposé à un certain nombre de dispositions prévues par ce projet de réforme, qui vise à faire supporter par les aéroports une part croissante de charges qui n'ont pas de lien direct avec leur activité. Le projet d'introduction d'une « taxe de surveillance », qui aurait un caractère d'impôt, ainsi que la possibilité d'exiger que les charges du secteur aéronautiques soient couvertes en partie par le produit des activités commerciales, représentent des menaces contre l'autonomie, la compétitivité et la liberté économique des aéroports suisses. Le Conseil d'Etat continuera de se mobiliser, avec d'autres acteurs importants du secteur, contre ce projet de révision afin de préserver les intérêts de l'AIG, afin que celui-ci puisse continuer de remplir sa mission prioritaire en faveur du développement économique et social du canton et de la région.

A l'inverse, le projet d'autoriser les voyageurs arrivant en Suisse de procéder à des achats dans les commerces hors taxes représente un potentiel intéressant de développement des recettes commerciales des aéroports.

6. Respect de l'environnement

La croissance du trafic aérien doit profiter à la population en termes de prospérité et d'ouverture sur le monde, sans toutefois générer de nuisances insupportables.

A ce titre, l'AIG continue de fournir d'importants efforts en vue de réduire les immissions de bruit, y compris dans les communes riveraines sur territoire français. Depuis plus de deux décennies, l'AIG applique des surtaxes environnementales à l'atterrissage incitant les compagnies aériennes à se doter pour leurs mouvements à Genève d'appareils offrant les meilleures performances environnementales. Cette taxe a rapporté en 2008 quelque

1,9 million de francs, entièrement versé au « fonds environnement » qui contribue à financer des actions en faveur de la protection de l'environnement. Ce fonds a connu un excédent de charges de 2,5 millions de francs en 2008, ce qui démontre l'intensité des efforts consentis dans ce domaine. Le fonds disposait fin 2008 de quelque 39 millions de francs de réserve.

Malgré la hausse des mouvements pendant l'année et les 113 vols supplémentaires durant la période du championnat d'Europe de football, l'AIG est parvenu à réduire de 5% le nombre de mouvements opérés entre 22h et 6h, pour un total de 8542 mouvements, dont 68% entre 22h et 23h, et seulement 2,7% après minuit. Ces derniers vols sont au bénéfice d'un régime dérogatoire (vols sanitaires, vols d'Etat) ou autorisés au cas par cas dans des circonstances exceptionnelles (problème technique, conditions météorologiques particulièrement difficiles).

L'année 2008 a vu la réalisation des travaux d'insonorisation de plus de 250 logements dans les communes riveraines suisses, pour un montant de 3,7 millions. Pour la France voisine, l'adoption du plan d'exposition au bruit de l'aéroport, par arrêté préfectoral en juillet 2008, permettra le déploiement du programme d'aide à l'insonorisation des habitations sur la commune de Ferney-Voltaire.

L'AIG poursuit aussi ses efforts en faveur de la mobilité douce auprès des collaboratrices et des collaborateurs de l'AIG et des entreprises actives sur la plateforme aéroportuaire. Ces efforts ont été récompensés par le Prix européen des plans de mobilité d'entreprise (« Pan European Workplace Mobility Plan Award »), décerné au printemps 2009.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER

Annexe :
rapport financier 2008 de l'AIG

Rapport financier 2008



Rapport financier 2008

Table des matières

Bilans consolidés au 31 décembre	2
Comptes de profits et pertes consolidés au 31 décembre	3
Tableau de mouvement des fonds propres consolidés	4
Tableaux de financement consolidés au 31 décembre	5
Notes relatives aux états financiers au 31 décembre	6
1. Disponibilités	10
2. Débiteurs clients	10
3. Comptes des régularisation actifs et créances diverses	10
4. Immobilisations corporelles	11
5. Droits d'utilisation	12
6. Comptes de régularisation passifs	13
7. Emprunts et autres dettes à long terme	13
8. Provisions	14
9. Engagements de prévoyance	15
10. Fonds environnement	16
11. Autres redevances	16
12. Charges locatives refacturées	16
13. Recettes infrastructures centralisées	16
14. Autres recettes d'exploitation	16
15. Charges sociales	16
16. Energie, entretien et loyers	16
17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	16
18. Autres dépenses de fonctionnement	16
19. Charges d'intérêts	16
20. Activités sectorielles	16
21. Relations avec les parties liées	17
22. Gestion de capital	18
23. Gestion des risques financiers	18
24. Instruments financiers dérivés	20
25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles	22
26. Engagements conditionnels	22
27. Périmètre de consolidation	22
28. Emploi du bénéfice de l'exercice	22
Rapport de l'organe de révision	23

Bilans consolidés au 31 décembre

ACTIF	Notes	2008 CHF	2007 CHF
Disponibilités	1	4'656'036	5'049'439
Débiteurs clients	2	41'841'152	42'873'778
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	6'958'847	4'858'124
Instruments financiers dérivés	24	-	4'268'756
Total de l'actif circulant		53'456'035	57'050'097
Immobilisations corporelles	4	543'898'778	502'209'486
Droits d'utilisation	5	7'770'054	7'191'977
Total de l'actif immobilisé		551'668'832	509'401'463
Total de l'actif		605'124'867	566'451'560
PASSIF			
Fournisseurs et autres créanciers		45'496'111	37'954'703
Comptes de régularisation passifs	6	8'923'721	8'881'508
Part à court terme des emprunts et autres dettes à long terme	7	27'915'466	35'511'178
Part à court terme des provisions	8	2'743'000	2'743'000
Instruments financiers dérivés	24	10'517'015	-
Total des exigibles à court terme		95'595'313	85'090'389
Emprunts et autres dettes à long terme	7	201'497'934	202'584'499
Provisions	8	6'599'597	4'062'500
Engagements de prévoyance	9	85'621'000	78'603'000
Total des dettes à long terme et provisions		293'718'531	285'249'999
Réserves revenant au propriétaire du Groupe			
Fonds environnement	10	39'024'674	41'493'730
Réserves du Groupe		115'759'952	102'867'486
Bénéfice de l'exercice		60'901'990	51'617'571
		215'686'616	195'978'787
Intérêts minoritaires		124'407	132'385
Total des fonds propres		215'811'023	196'111'172
Total du passif		605'124'867	566'451'560

Comptes de profits et pertes consolidés au 31 décembre

	Notes	2008 CHF	2007 CHF
PRODUITS			
Redevances aéroportuaires			
Redevances d'atterrissages		30'536'602	28'668'669
Redevances passagers		109'894'399	98'696'615
Autres redevances	11	7'962'440	7'595'988
		148'393'441	134'961'272
Produits d'exploitation			
Loyers et droits de superficie		18'316'570	17'802'374
Redevances commerciales		74'943'291	73'239'594
Parkings		31'554'648	30'580'997
Charges locatives refacturées	12	8'798'940	8'188'836
Recettes infrastructures centralisées	13	11'570'495	10'693'150
Autres recettes d'exploitation	14	7'606'299	5'624'122
		152'790'243	146'129'073
Total des produits		301'183'684	281'090'345
CHARGES			
Personnel			
Salaires et allocations		-69'881'897	-65'275'444
Charges sociales	15	-23'981'661	-23'643'178
Autres charges du personnel		-5'069'958	-5'190'827
		-98'933'516	-94'109'449
Dépenses de fonctionnement			
Energie, entretien et loyers	16	-43'955'369	-44'311'371
Marchandises		-3'631'540	-2'696'333
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	17	-32'785'076	-29'446'335
Frais de police pour sûreté au sol		-4'000'000	-4'670'000
Autres dépenses de fonctionnement	18	-8'335'471	-9'693'866
		-92'707'456	-90'817'905
Prélèvement du fonds environnement	10	2'469'056	3'435'695
Bénéfice opérationnel avant amortissements, intérêts		112'011'768	99'598'686
Amortissements sur investissements			
Amortissement sur immobilisations corporelles	4	-43'292'695	-39'976'733
Amortissement sur droits d'utilisation	5	-1'314'843	-1'490'184
		-44'607'538	-41'466'917
Bénéfice opérationnel		67'404'230	58'131'769
Produits d'intérêts		155'946	725'663
Charges d'intérêts	19	-6'666'164	-7'217'356
		-6'510'218	-6'491'693
Bénéfice du Groupe		60'894'012	51'640'076
Revenant :			
À l'Aéroport International de Genève		60'901'990	51'617'571
Aux intérêts minoritaires		-7'978	22'505
		60'894'012	51'640'076

Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Notes	Revenant au propriétaire du Groupe			Intérêts minoritaires	Total des fonds propres
		Fonds environnement CHF	Réserves du Groupe CHF	Bénéfice de l'exercice CHF	CHF	CHF
Solde au 1er janvier 2007		44'929'426	79'311'902	38'673'769	229'880	163'144'977
Bénéfice		-	-	5'161'757	22'505	5'164'076
Total des produits 2007		-	-	5'161'757	22'505	5'164'076
Part du résultat 2006 versé à l'Etat		-	-	-19'336'885	-	-19'336'885
Dividende versé		-	-	-	-120'000	-120'000
Attribution à la réserve générale		-	19'336'884	-19'336'884	-	-
Prélèvement sur fonds environnement	10	-3'435'695	-	-	-	-3'435'695
Variation de la réserve de couverture	24	-	4'218'699	-	-	4'218'699
Solde au 31 décembre 2007		41'493'731	102'867'485	5'161'757	132'385	196'111'172
Solde au 1er janvier 2008		41'493'731	102'867'485	5'161'757	132'385	196'111'172
Bénéfice		-	-	60'901'990	-7'978	60'894'012
Total des produits 2008		-	-	60'901'990	-7'978	60'894'012
Part du résultat 2007 versé à l'Etat		-	-	-25'808'786	-	-25'808'786
Attribution à la réserve générale		-	25'808'785	-25'808'785	-	-
Prélèvement sur fonds environnement	10	-2'469'056	-	-	-	-2'469'056
Variation de la réserve de couverture	24	-	-12'916'319	-	-	-12'916'319
Solde au 31 décembre 2008		39'024'675	115'759'951	60'901'990	124'407	215'811'023

Tableaux de financement consolidés au 31 décembre

	Notes	2008 CHF	2007 CHF
Activités d'exploitation			
Bénéfice du groupe		60'894'012	51'640'076
Produits d'intérêts		-155'946	-725'663
Charges d'intérêts		6'666'164	7'217'356
Amortissements	4,5	44'607'538	41'466'917
Allocation au fonds environnement	10	3'460'584	3'533'813
Utilisation du fonds environnement	10	-5'929'640	-6'969'509
Mouvement des provisions à long terme	8	2'537'097	-3'909'500
Variation des engagements de prévoyance	9	7'018'000	7'293'000
Variation de la réserve de couverture	24	-12'916'319	4'218'699
Capacité d'autofinancement		106'181'490	103'765'190
Variation de l'actif circulant net :			
- Débiteurs clients	2,18	1'032'626	-3'820'769
- Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	-2'100'723	-1'167'513
- Instruments financiers dérivés actifs	24	4'268'756	-4'141'426
- Fournisseurs et autres créanciers		7'541'407	11'120'149
- Comptes de régularisation passifs	6	-35'561	1'606'830
- Instruments financiers dérivés passifs	24	8'647'563	-
- Intérêts reçus		155'946	746'075
		19'510'014	4'343'345
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		125'691'504	108'108'535
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4	-84'981'986	-66'480'062
Acquisitions de droits d'utilisation	5	-1'892'920	-381'262
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-86'874'906	-66'861'324
Activités de financement			
Part du résultat payé à l'Etat		-25'808'786	-19'336'885
Dividende versé aux intérêts minoritaires		-	-120'000
Remboursement des dettes à court et long termes	7	-3'682'277	-216'710'685
Variation des emprunts bancaires à court et long termes	7	-5'000'000	195'000'000
Intérêts payés		-4'718'938	-8'204'181
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-39'210'001	-49'371'751
Variation de trésorerie		-393'403	-8'124'539
Disponibilités au début de l'exercice	1	5'049'439	13'173'978
Disponibilités à la fin de l'exercice	1	4'656'036	5'049'439
Variation de trésorerie		-393'403	-8'124'539

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

Généralités

Par la loi H.3.25, le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, sur proposition du Conseil d'Etat, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG)**. Cet établissement a commencé ses activités le 1er janvier 1994.

L'AIG a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, l'AIG est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication en 2001 pour 50 ans.

Le 17 juin 2007, les électeurs genevois ont accepté la loi d'aliénation et d'investissement du 16 novembre 2006 découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et l'AIG. A teneur de cette loi les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG lui sont transférés de plein droit.

Adresse légale du Groupe:
Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21,
1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principales méthodes comptables

(a) Base de préparation des états financiers

Les comptes des exercices clos au 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément aux exigences de la loi H 3.25 modifiée en 1999. Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle «true and fair view» du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des produits dérivés évalués à la valeur vénale (fair value). Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

(b) Méthodes de consolidation

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes consolidés comprennent les comptes de l'Aéroport International de Genève ainsi que ceux de Skycom SA Geneva Airport Business Center en liquidation, société exploitant le centre d'affaires de l'aéroport et qui est entrée dans le périmètre de consolidation en 2003.

Les transactions intragroupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de la filiale sont alignées sur celles du Groupe.

Les sociétés dans lesquelles l'Aéroport International de Genève exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ou majoritaire sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Leurs actifs et passifs, ainsi que les charges et produits, sont comptabilisés à 100% dans les états financiers consolidés. La part des actionnaires minoritaires dans la situation nette et le résultat est inscrite séparément au bilan et au compte de résultat consolidés. Les actifs et passifs, de même que les produits et les charges internes au Groupe, sont éliminés dans le cadre de la consolidation.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. L'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets est imputé au bilan comme actif incorporel puis évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié. En cas d'écart négatif, une réévaluation des actifs nets est exercée. Tout excédent subsistant après cette opération est comptabilisé immédiatement en résultat.

(c) Estimations et jugements comptables déterminants

(i) Estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de détecter un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

(ii) Jugements déterminants

Les jugements réalisés par la direction, autres que ceux impliquant des estimations, lors de l'application des méthodes comptables n'ont pas un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

(d) Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

(e) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

(f) Actifs financiers

La direction détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Ils sont enregistrés dans les catégories suivantes :

a. Les prêts et les créances

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et les pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. Les avoirs bancaires, la caisse, les créances commerciales sont classés dans cette catégorie.

b. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions ou désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat. Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

c. Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que l'AIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables, d'une échéance fixe et cotés sur un marché actif. Ils sont enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

d. Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories définies ci-dessus. Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans les fonds propres jusqu'à la vente de l'instrument.

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers correspondant aux catégories b, c et d.

Passifs financiers

Ils sont classés selon les catégories suivantes :

a. Les passifs financiers évalués au coût amorti

La règle générale est l'évaluation des passifs financiers au coût amorti. Ainsi, ils sont initialement enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. Les emprunts, les dettes à court terme, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

b. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des passifs financiers qui ne sont pas classés dans les passifs financiers évalués au coût amorti. Comme pour la catégorie d'actifs financiers homonyme, ces passifs financiers sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

L'AIG ne détient pas de passifs financiers correspondant à la catégorie b.

(h) Instruments financiers dérivés

L'AIG utilise depuis 2004, et uniquement à des fins de couverture, des instruments financiers dérivés.

Le risque financier le plus important auquel l'AIG est confronté est le risque de taux d'intérêts. La société emprunte des fonds à taux fixe et à taux variable pour le financement de ses activités. L'objectif principal de l'utilisation d'instruments financiers vise à réduire l'impact des fluctuations résultant des mouvements sur les taux d'intérêts.

La stratégie utilisée pour atteindre cet objectif est décrite par la «charte de gestion du risque de taux d'intérêts» de l'AIG en vigueur depuis 2004.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé ; par la suite ils sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont enregistrés dans les fonds propres et n'influencent pas les résultats de l'exercice. Ils sont inscrits au compte de résultat seulement lorsqu'ils sont réalisés.

(i) Disponibilités

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que les placements dont l'échéance débute à partir de la date d'acquisition sur une durée inférieure à trois mois.

(j) Débiteurs clients

Les débiteurs clients sont comptabilisés à leur valeur de réalisation nette. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

(k) Immobilisations corporelles

Immobilisations détenues

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite de leurs amortissements cumulés et des éventuelles subventions d'investissements.

Les actifs immobilisés en construction sont comptabilisés dans les immobilisations détenues à leur coût d'acquisition. L'amortissement est effectué dès que l'immobilisation est mise en service.

Les intérêts sur le financement des immobilisations en cours de construction sont enregistrés au compte de résultat.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. Les amortissements sont appliqués dès l'utilisation du bien.

	%
Bâtiments d'exploitation	3.33
Aménagement et équipements d'exploitation	5
Équipements d'exploitation	6.66
Agencements et installations techniques	10
Installations légères et équipements informatiques	20
Équipements légers	33.33

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures d'un composant d'une immobilisation corporelle clairement défini sont activées dès le remplacement de ce dernier. D'autres dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant, iront à l'AIG. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

(iv) Immobilisations corporelles transférées par l'Etat

Selon la loi d'aliénation et d'investissement du 16 novembre 2006 les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG lui sont transférés de plein droit.

(I) Droits d'utilisation

(i) Surfaces, biens immobilisés, équipements et véhicules mis à disposition

L'AIG bénéficie d'un droit d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, soit dans le cadre d'un contrat de location-financement ou de location simple.

Les droits d'utilisation, qui sont tous à durée d'utilité finie, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que ce droit d'utilisation peut être utilisé.

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées spécifiées dans les contrats avec les tiers. Ils sont appliqués dès l'utilisation du bien.

	%
Droit d'utilisation de surfaces	5
Droit d'utilisation de biens immobilisés	6.66
Droit d'utilisation d'équipements	20
Droit d'utilisation de véhicules	25
Droit d'utilisation d'équipements informatiques «légers»	40

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact.

(m) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que l'AIG doit assumer.

Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les coûts sont directement comptabilisés au compte de profits et pertes.

(n) Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au coût correspondant à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus, et figurent au bilan selon la méthode du coût amorti.

Ils sont classés en exigibles à court terme, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en dettes à long terme.

(o) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

(p) Pensions et prestations de retraite

Le personnel de l'AIG est au bénéfice de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations. Ce système de pension consiste en un fonds autonome auquel sont également affiliés le personnel enseignant de l'instruction publique et les fonctionnaires de l'administration du canton de Genève. Le régime de pension précise que le montant de la pension de retraite ne peut pas être supérieur à 75% du dernier traitement assuré. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de l'AIG.

Pour ce plan à primauté de prestations, les coûts de pension sont évalués selon la méthode coût unitaire projeté «Projected Unit Credit». Le coût des prestations est enregistré dans le compte de résultats afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés, sur une évaluation actuarielle revue annuellement. Les engagements correspondent à la valeur actuelle des prestations acquises aujourd'hui calculée sur la base d'un taux d'intérêt conforme au marché.

Les gains et pertes actuariels dépassant de 10% le montant le plus élevé entre la valeur actuelle des engagements (PBD) et la valeur du

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

marché de la fortune sont comptabilisés en comptes de profits et pertes sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des employés (méthode appelée «corridor»).

(q) Fonds propres

(i) Capital de dotation

A la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

(ii) Fonds environnement

Le Fonds environnement représente un moyen dont dispose l'AIG pour répondre à l'un des objectifs de sa mission, soit la protection de l'environnement. Il est alimenté, en vertu de dispositions réglementaires, par des surtaxes à la taxe d'atterrissage appliquées d'une part aux avions bruyants et liées d'autre part aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions. Il bénéficie également d'un intérêt annuel. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration sur préavis de la commission consultative de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien.

Les charges et les revenus sont traités en compte de résultat. Le résultat net est attribué en augmentation / (diminution) du fonds environnement dans les fonds propres. De par sa nature et fonction, ce fonds n'est pas disponible pour distribution.

(iii) Réserves du Groupe

Le 50% au plus du solde le cas échéant disponible est attribué à la réserve générale de l'établissement. Le solde est versé à l'Etat de Genève et il est comptabilisé comme un engagement dans l'exercice où la décision du montant à verser a été prise.

(r) Comptabilisation des revenus

(i) Redevances

Les redevances d'atterrissage, les redevances passagers et commerciales et les autres prestations fournies par l'AIG sont enregistrées durant le mois pendant lequel les prestations ont lieu conformément aux dispositions des accords applicables. Elles sont présentées nettes des éventuels rabais et impôts sur les ventes.

(ii) Revenus d'intérêt

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes durant la période où ils se réfèrent et les dividendes le sont dès que le droit de l'actionnaire au dividende est établi.

(s) Comptabilisation des charges

(i) Intérêts financiers

Aucun intérêt n'est capitalisé dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

(ii) Charges financières liées à l'Etat

Dès l'exercice 2007, l'AIG verse à l'Etat de Genève un droit de superficie pour les bien-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire.

(iii) Autres charges de l'Etat

Les indemnités que l'Etat serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de l'AIG.

(t) Informations sectorielles

La norme IAS 14 ne présente pas de caractère obligatoire pour les établissements publics. Cependant, l'AIG estime qu'une information sectorielle entre les activités aéronautiques et non aéronautiques est pertinente. L'analyse sectorielle a été approfondie et validée dans le courant de l'année 2003.

La base d'allocation des coûts indirects entre les segments s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartitions. Ces clés sont revues une fois par année.

(u) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

(v) Adoption de nouvelles normes et interprétations

A la date de clôture de ces états financiers consolidés, les normes nouvelles ou amendées et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur et dont l'AIG a décidé de ne pas appliquer par anticipation étaient les suivantes :

IFRS 1	Première adoption des Normes internationales d'information financière. Amendements.
IFRS 2	Paiement fondé sur des actions. Amendements.
IFRS 3	Regroupement d'entreprises. Norme révisée.
IFRS 8	Segments opérationnels. Nouvelle norme.
IAS 1	Présentation des états financiers. Norme révisée.
IAS 23	Coûts d'emprunts. Norme révisée.
IAS 27	Etats financiers consolidés et individuels. Amendements.
IAS 32	Instruments financiers: Présentation. Amendements.
IAS 39	Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation. Amendements.
IFRIC 15	Contrats pour la construction d'un bien immobilier. Nouvelle interprétation.
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires. Nouvelle interprétation.

La direction estime que l'adoption de ces autres normes et interprétations lors d'exercices futurs n'aura pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

1. Disponibilités	2008	2007
	CHF	CHF
Caisse	75'353	77'461
PostFinance	2'907'807	2'206'729
Comptes courants bancaires	1'672'876	2'765'249
	<u>4'656'036</u>	<u>5'049'439</u>

Le coût amorti des disponibilités correspond à leur valeur nominale.
Le taux de rendement moyen des disponibilités s'est élevé en 2008 à 1.678 % (en 2007 à 2.046 %).

2. Débiteurs clients	2008	2007
	CHF	CHF
Débiteurs clients	45'501'152	47'003'778
moins :		
Correction de valeur pour créances spécifiques	-3'660'000	-4'130'000
	<u>41'841'152</u>	<u>42'873'778</u>

Durant l'exercice 2008, les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients se sont montées à CHF 284'606 (en 2007 à CHF 331'024).

Les échéances des débiteurs clients au 31 décembre sont les suivantes:

	Montant total CHF	En cours CHF	< 30 jours CHF	30-60 jours CHF	61-90 jours CHF	90-180 jours CHF	> 180 jours CHF
2008	45'501'152	39'722'647	257'453	714'408	233'689	127'293	4'445'662
2007	47'003'778	37'688'956	4'419'247	-43'439	-6'455	49'037	4'896'432

Mouvement de la correction de valeur pour créances douteuses:

	2008	2007
	CHF	CHF
Valeur au début de l'exercice	4'130'000	5'610'000
Augmentation des débiteurs douteux	400'000	240'000
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice	-695'000	-1'650'000
Créances encaissées durant l'exercice	<u>-175'000</u>	<u>-70'000</u>
Valeur à la fin de l'exercice	3'660'000	4'130'000

3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses

	2008	2007
	CHF	CHF
TVA à recevoir	3'810'864	2'778'862
Impôts anticipés	123'923	153'237
Autres comptes de régularisation actifs	1'849'158	863'553
Prestations AIG à recevoir	627'676	415'000
Autres produits à recevoir	547'226	647'472
	<u>6'958'847</u>	<u>4'858'124</u>

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

4. Immobilisations corporelles

Les investissements se répartissent comme suit:

	Bâtiments d'exploitation	Aménagements et équipements d'exploitation	Appencements et installations techniques	Installations légères et équipements informatiques	Equipements légers	Equipements d'exploitation	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur brute								
Solde au 1.1.2007	415'422'995	56'809'491	145'445'012	20'428'756	-	-	17'631'439	655'737'693
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	66'480'062	66'480'062
Mise en service	8'624'578	2'157'672	20'620'406	6'097'599	-	-	-37'500'255	-
Sorties	-	-	-461'301	-	-	-	-	-461'301
Solde au 31.12.2007	424'047'573	58'967'163	165'604'117	26'526'355	-	-	46'611'246	721'756'454
Amortissements cumulés								
Solde au 1.1.2007	-70'603'225	-22'911'235	-75'027'546	-11'489'530	-	-	-	-180'031'536
Amortissement	-20'406'145	-2'929'802	-13'159'155	-3'481'631	-	-	-	-39'976'733
Sorties	-	-	461'301	-	-	-	-	461'301
Solde au 31.12.2007	-91'009'370	-25'841'037	-87'725'400	-14'971'161	-	-	-	-219'546'968
Valeur nette au 31.12.2007								
Valeur brute au 31.12.2007	424'047'573	58'967'163	165'604'117	26'526'355	-	-	46'611'246	721'756'454
Amortissement	-91'009'370	-25'841'037	-87'725'400	-14'971'161	-	-	-	-219'546'968
Solde au 31.12.2007	333'038'203	33'126'126	77'878'717	11'555'194	-	-	46'611'246	502'209'486
Valeur brute								
Solde au 1.1.2008	424'047'573	58'967'163	165'604'117	26'526'355	-	-	46'611'246	721'756'454
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	84'981'987	84'981'987
Mise en service	21'439'860	49'942'232	16'714'293	7'190'609	367'387	40'819	-95'695'200	-
Sorties	-	-	-	-300'922	-	-	-	-300'922
Solde au 31.12.2008	445'487'433	108'909'395	182'318'410	33'416'042	367'387	40'819	35'898'033	806'437'519
Amortissements cumulés								
Solde au 1.1.2008	-91'009'370	-25'841'037	-87'725'400	-14'971'161	-	-	-	-219'546'968
Amortissement	-20'721'280	-4'420'636	-14'485'243	-3'665'536	-	-	-	-43'292'695
Sorties	-	-	-	300'922	-	-	-	300'922
Solde au 31.12.2008	-111'730'650	-30'261'673	-102'210'643	-18'335'775	-	-	-	-262'538'741
Valeur nette au 31.12.2008								
Valeur brute au 31.12.2008	445'487'433	108'909'395	182'318'410	33'416'042	367'387	40'819	35'898'033	806'437'519
Amortissement	-111'730'650	-30'261'673	-102'210'643	-18'335'775	-	-	-	-262'538'741
Solde au 31.12.2008	333'756'783	78'647'722	80'107'767	15'080'267	367'387	40'819	35'898'033	543'898'778

Les actifs transférés par l'Etat de Genève au 1er juillet 2007 pour un montant de CHF 147'821'147 figurent sous la rubrique bâtiments d'exploitation.

Les immobilisations de l'AIG sont assurées contre l'incendie, pour une valeur de CHF 914'628'477 et leur contenu (meubles et installations) pour CHF 30'000'000 par le contrat d'assurance incendie collectif de l'Etat de Genève au 31.12.2008 (idem au 31.12.2007).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

5. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se répartissent comme suit:

	Droit d'utilisation surfaces P48	Droit d'utilisation biens immobilisés	Droit d'utilisation équipements systèmes informations	Droit d'utilisation véhicules	Droit d'utilisation équipements systèmes self-service	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur brute							
Solde au 1.1.2007	3712'132	4'528'745	4'857'385	324'308	10'344	-	13'432'914
Acquisitions	-	-	-	-	-	381'262	381'262
Mise en service	-	381'262	-	-	-	-381'262	-
Solde au 31.12.2007	3712'132	4'910'007	4'857'385	324'308	10'344	-	13'814'176
Amortissements cumulés							
Solde au 1.1.2007	-742'427	-867'081	-3'238'257	-283'731	-519	-	-5'132'015
Amortissement	-185'607	-291'491	-971'477	-40'577	-1'032	-	-1'490'184
Solde au 31.12.2007	-928'034	-1'158'572	-4'209'734	-324'308	-1'551	-	-6'622'199
Valeur nette au 31.12.2007							
Valeur brute au 31.12.2007	3712'132	4'910'007	4'857'385	324'308	10'344	-	13'814'176
Amortissement	-928'034	-1'158'572	-4'209'734	-324'308	-1'551	-	-6'622'199
Solde au 31.12.2007	2'784'098	3'751'435	647'651	-	8'793	-	7'191'977
Valeur brute							
Solde au 1.1.2008	3712'132	4'910'007	4'857'385	324'308	10'344	-	13'814'176
Acquisitions	-	-	-	-	-	1'892'920	1'892'920
Mise en service	-	439'888	1'453'032	-	-	-1'892'920	-
Solde au 31.12.2008	3712'132	5'349'895	6'310'417	324'308	10'344	-	15'707'096
Amortissements cumulés							
Solde au 1.1.2008	-928'034	-1'158'572	-4'209'734	-324'308	-1'551	-	-6'622'199
Amortissement	-185'607	-340'446	-787'756	-	-1'034	-	-1'314'843
Solde au 31.12.2008	-1'113'641	-1'499'018	-4'997'490	-324'308	-2'585	-	-7'937'042
Valeur nette au 31.12.2008							
Valeur brute au 31.12.2008	3712'132	5'349'895	6'310'417	324'308	10'344	-	15'707'096
Amortissement	-1'113'641	-1'499'018	-4'997'490	-324'308	-2'585	-	-7'937'042
Solde au 31.12.2008	2'598'491	3'850'877	1'312'927	-	7'759	-	7'770'054

La valeur des actifs sous contrats de leasing est représentée dans la partie sous mentionnée.

Système d'informations

Le calendrier des amortissements de l'actif sous contrats de location-financement dédié aux systèmes d'informations est le suivant :

	Total CHF	2009 CHF	2010-2013 CHF	>2013 CHF
Systèmes d'informations	1'391'860	835'116	556'744	-

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

6. Comptes de régularisation passifs

	2008	2007
	CHF	CHF
Provisions vacances et heures supplémentaires	3'274'410	2'309'174
Honoraires administrateurs	55'817	69'684
Intérêts courus	77'774	1'929'270
Primes annuelles allouées au personnel	2'100'000	1'980'000
Acompte à valoir	-	1'721
Charges à payer	3'415'720	2'591'659
	8'923'721	8'881'508

7. Emprunts et autres dettes à long terme

	2008	2007
	CHF	CHF
Prêts de la Confédération	17'157'395	18'349'754
Dettes envers le Canton de Genève (indemnités aux riverains)	864'145	4'062'500
Emprunts bancaires	210'000'000	215'000'000
Engagement leasing Systèmes d'informations	1'391'860	683'423
	229'413'400	238'095'677
Dont		
Part courante	27'915'466	35'511'178
Part non courante	201'497'934	202'584'499
	229'413'400	238'095'677

Le calendrier de remboursement est le suivant:

	Total CHF	2009 CHF	2010 CHF	2011-2013 CHF	>2013 CHF
Prêts de la Confédération d'une durée de 25 ans	17'157'395	1'216'205	1'240'454	3'872'211	10'828'525
Dettes envers le Canton de Genève d'une durée de 5 ans (indemnités NNI aux riverains)	864'145	864'145	-	-	-
Emprunts auprès d'établissements bancaires jusqu'au 21.06.2017	210'000'000	25'000'000	-	85'000'000	100'000'000
Engagement leasing envers SITA jusqu'au 31.08.10	1'391'860	835'116	556'744	-	-
	229'413'400	27'915'466	1'797'198	88'872'211	110'828'525

Les intérêts sont répartis comme suit:

	2008	2007
Intérêts de la Confédération	2%	2%
Intérêts 2ème tranche NNI	3%	3%
Intérêts bancaires à taux fixe (Swaps et avances s/taux fixe)	2.80%	2.78%
Intérêts bancaires à taux variable (all-in)	0.84%	3.15%

Capacité d'emprunt:

L'Aéroport International de Genève dispose de quatre lignes de crédit sur indice libor.

Les lignes de crédit accordées par quatre établissements bancaires au 31 décembre sont les suivantes (à taux variable):

	2008	2007
	255'000'000	255'000'000

Les lignes de crédit non utilisées au 31 décembre sont les suivantes:

	2008	2007
	45'000'000	40'000'000

Les lignes de crédit ont été accordées dans le cadre du transfert des actifs et de financement de programmes d'investissements (extension et développement du terminal T1+, renouvellement du balisage de piste, réfection de la piste A, création du satellite 10, etc ...).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

8. Provisions

	Provision		Total CHF
	indemnités NNI riverains CHF	Provision élagage forêt Ferney CHF	
Solde au 01.01.07	7 972 000	2 743 000	10 715 000
Utilisations durant l'exercice	-3 909 500	-	-152 972
Solde au 31.12.07	4 062 500	2 743 000	10 562 028
Dont:			
Part courante 2007	-	2 743 000	2 743 000
Part non courante 2007	4 062 500	-	4 062 500
Total 2007	4 062 500	2 743 000	6 805 500
Solde au 01.01.08	4 062 500	2 743 000	6 805 500
Transfert de la dette courante	3 198 355	-	3 198 355
Utilisations durant l'exercice	-661 258	-	-661 258
Solde au 31.12.08	6 599 597	2 743 000	9 342 597
Dont:			
Part courante 2008	-	2 743 000	2 743 000
Part non courante 2008	6 599 597	-	6 599 597
Total 2008	6 599 597	2 743 000	9 342 597

Provisions indemnités riverains

Une provision exceptionnelle de CHF 55'000'000 pour indemnités dues aux riverains a été portée en compte suite aux modifications légales votées par le Grand Conseil en juin 1999. En 2000, une première tranche de CHF 20'000'000 a été transformée en dette envers le Canton de Genève, remboursable sur 5 ans, conformément à la loi cantonale (7610) du 10 juin 1999. En 2001, une deuxième tranche de CHF 10'500'000 a été également transformée en dette suite au décompte de décaissement de l'Etat de Genève. De 2002 à 2008 des compléments annuels, représentant un montant total de CHF 17'036'000, ont été ajoutés à la deuxième tranche suite à des réactualisations de décaissement de l'Etat de Genève.

Provision élagage forêt de Ferney

Le 28 juin 2002, une simulation selon le modèle risque de collision a été éditée et a révélé que pour l'exploitation de la piste principale, une partie de la forêt de Ferney-Voltaire présentait un taux de risque collision qui n'était plus acceptable. Les impératifs de la sécurité aérienne obligent l'AIG, en vertu de l'article 45 de la loi sur l'aviation (LA), à assurer le financement des travaux de mise en conformité de la forêt de Ferney-Voltaire sans délai selon les chiffres 4.2.14 et suivants de l'annexe 14 de l'OACI. Différents aléas ont retardé les premières coupes à début 2004. 90 % des travaux, menés par l'Etat français en application de la convention franco-suisse de 1956, ont été achevés en 2005. La partie restante doit obtenir l'approbation des autorités françaises compétentes afin de finaliser les travaux qui pourront être, dans leur totalité, facturés. Une nouvelle évaluation, intégrée dans une convention en cours d'élaboration entre l'AIG et le ministère des transports de la République française, a été effectuée en 2006 augmentant le coût total des travaux de CHF 290'000.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

9. Engagements de prévoyance

Les hypothèses actuarielles suivantes ont été retenues dans le calcul ci-dessous :

	2008	2007
Taux d'escompte retenu	3.25%	3.25%
Taux de rendement attendu des actifs	4.0%	4.0%
Taux d'augmentation des salaires	2.5%	2.5%
Taux d'augmentation des rentes	1.0%	1.0%

Valeur actuelle des engagements et valeur du marché de la fortune au début et à la fin de l'exercice (chiffres arrondis au millier de francs).

	2008	2007
	CHF	CHF
Valeur actuelle des engagements (PBO)	281'188'000	258'437'000
Fortune à la valeur de marché	-107'300'000	-123'513'000
Situation financière	173'888'000	134'924'000

Pertes actuarielles non encore saisies	-88'267'000	-56'321'000
Montant passif reconnu au bilan	85'621'000	78'603'000

Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice.

	2008	2007
	CHF	CHF
Valeur des engagements au début de l'exercice	258'437'000	247'041'000
Valeur actuelle des droits additionnels nets acquis durant l'exercice	7'553'000	7'238'000
Intérêt sur les engagements de prévoyance au taux d'escompte	8'282'000	7'944'000
Pertes actuarielles	11'973'000	474'000
Cotisations des employés	3'250'000	2'999'000
Prestations de prévoyance	-8'307'000	-7'259'000
Valeur des engagements à la fin de l'exercice	281'188'000	258'437'000

Evolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice.

	2008	2007
	CHF	CHF
Fortune au début de l'exercice	123'513'000	118'410'000
Rendement attendu sur la fortune	4'977'000	4'806'000
Perte	-22'668'000	-1'449'000
Cotisations de l'employeur	6'535'000	6'006'000
Cotisations des employés	3'250'000	2'999'000
Prestations de prévoyance	-8'307'000	-7'259'000
Fortune à la fin de l'exercice	107'300'000	123'513'000

Evolution de l'engagement reconnu au bilan.

	2008	2007
	CHF	CHF
Charges de la prévoyance	13'553'000	13'299'000
Cotisations de l'employeur	-6'535'000	-6'006'000
Charge de prévoyance de l'exercice	7'018'000	7'293'000
Montant reconnu au début de l'exercice	78'603'000	71'310'000
Montant reconnu en fin d'exercice	85'621'000	78'603'000

Composition de la charge de prévoyance.

	2008	2007
	CHF	CHF
Valeur actuelle des droits additionnels	10'803'000	10'237'000
Cotisations des employés	-3'250'000	-2'999'000
Valeur actuelle des droits additionnels nets	7'553'000	7'238'000
Intérêts sur les engagements de prévoyance	8'282'000	7'944'000
Rendement attendu sur la fortune	-4'977'000	-4'806'000
Amortissement des pertes non reconnues	2'895'000	2'923'000

Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de pertes et profits

13'553'000 13'299'000

Répartition et évolution de la fortune entre les différentes classes d'actifs.

Classes d'actifs	2008	2007
Liquidités, court terme	3.30%	6.10%
Obligations et prêts	31.60%	26.70%
Actions	26.10%	35.90%
Matières premières	0.70%	0.00%
Avoirs immobiliers	38.30%	31.30%
Total des classes d'actifs	100.00%	100.00%

L'AIG ne détient aucune partie du patrimoine de la caisse de pension et n'occupe pas des immeubles lui appartenant.

Le rendement attendu du patrimoine a été calculé sur la base des rendements attendus des différents actifs dans le cadre de la politique d'investissement actuelle. Ces derniers reflètent les taux de rendement réels à long terme observés sur les marchés respectifs. Le rendement effectif sur la fortune pendant l'exercice 2008 a été de CHF -17'691'000 correspondant à un taux moyen de -14.2% (en 2007, CHF 3'357'000 au taux moyen de 2.8%).

Historique de la situation financière au 31 décembre, gains et pertes résultant de l'exercice.

	2008	2007	2006
	CHF	CHF	CHF
Valeur actuelle des engagements (PBO)	281'188'000	258'437'000	247'041'000
Fortune à la valeur de marché	-107'300'000	-123'513'000	-118'410'000
Situation financière	173'888'000	134'924'000	128'631'000
Pertes actuarielles non encore saisies	-88'267'000	-56'321'000	-57'321'000
Montant passif reconnu au bilan	85'621'000	78'603'000	71'310'000

Gains(pertes) résultant de l'expérience

Engagements	-11'973'000	-474'000	-2'312'000
Fortune	-22'668'000	-1'449'000	-2'509'000

En accord avec les amendements de l'IAS 19 de décembre 2004, la présentation de l'historique ci-dessus est réalisée d'une façon prospective.

Les cotisations anticipées de l'employeur aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice 2009 sont estimées à CHF 6'600'000.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

10. Fonds environnement

Le taux moyen 2008 des intérêts portés en compte est de 1.678 % (en 2007 à 2.046 %).

	2008 CHF	2007 CHF
Surtaxe brut	1'953'088	1'822'565
Surtaxe émissions gazeuses	811'231	801'427
Intérêts portés en compte	696'265	909'821
Charges liées au fonds environnement	-4'360'191	-5'542'048
Charges du service environnement	-1'569'449	-1'427'461
	<u>-2'469'056</u>	<u>-3'435'695</u>
Solde au début de l'exercice	41'493'730	44'929'425
Solde à la fin de l'exercice	39'024'674	41'493'730

11. Autres redevances

	2008 CHF	2007 CHF
Redevances de stationnement et de hangar	3'871'594	3'644'368
Redevances de fret	1'326'527	1'327'628
Surtaxe brut	1'953'088	1'822'565
Surtaxe émissions gazeuses	811'231	801'427
	<u>7'962'440</u>	<u>7'595'988</u>

12. Charges locatives refacturées

	2008 CHF	2007 CHF
Chauffage et ventilation	2'320'812	2'421'486
Eau, énergie et télécommunication	6'478'128	5'767'350
	<u>8'798'940</u>	<u>8'188'836</u>

13. Recettes infrastructures centralisées

L'AIG met à disposition de ses partenaires des infrastructures et des installations centralisées (installation tri-bagages, équipement informatique de systèmes d'informations) en contrepartie d'une recette.

14. Autres recettes d'exploitation

	2008 CHF	2007 CHF
Transports en ambulance	1'790'196	1'534'766
Laissez-passer/vignettes piste	1'042'812	571'638
Prestations AIG facturées	1'884'460	1'375'199
Recettes et remboursements divers	2'888'831	2'142'519
	<u>7'606'299</u>	<u>5'624'122</u>

15. Charges sociales

	2008 CHF	2007 CHF
Coût relatif aux obligations de pension	13'553'000	13'299'000
Assurances sociales et autres	6'800'555	6'583'279
Assurances accident et maladie	3'628'106	3'760'899
	<u>23'981'661</u>	<u>23'643'178</u>

16. Energie, entretien et loyers

	2008 CHF	2007 CHF
Eau, énergie et combustible	10'998'161	9'184'636
Entretien des immeubles	15'911'218	19'068'814
Entretien des équipements	7'200'020	9'457'507
Loyer, redevance d'utilisation	4'886'270	4'219'564
Droit de superficie versé à l'Etat	4'959'700	2'380'850
	<u>43'955'369</u>	<u>44'311'371</u>

Le droit de superficie est versé à l'Etat sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à l'AIG.

17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance

	2008 CHF	2007 CHF
Honoraires et prestations de services	16'067'432	13'857'426
Sous-traitance sûreté	2'968'397	2'685'124
Sous-traitance tri-bagages	4'085'896	3'802'109
Sous-traitance nettoyage	5'706'138	5'195'429
Autres prestations de sous-traitance	2'311'001	2'387'386
Frais de communications	1'052'171	965'611
Autres	594'041	553'250
	<u>32'785'076</u>	<u>29'446'335</u>

18. Autres dépenses de fonctionnement

	2008 CHF	2007 CHF
Mobilier, machines et véhicules	1'286'729	1'633'329
Débours	750'894	483'033
Frais divers	475'360	576'892
Pertes sur débiteurs	284'606	331'024
Fournitures de bureau et imprimés	1'177'691	1'127'540
Charges liées au fond environnement	4'360'191	5'542'048
	<u>8'335'471</u>	<u>9'693'866</u>

19. Charges d'intérêts

	2008 CHF	2007 CHF
Intérêts sur emprunts	6'568'660	4'477'426
Intérêts sur location-financement	67'638	2'406'979
Autres charges d'intérêts	29'866	332'951
	<u>6'666'164</u>	<u>7'217'356</u>

20. Activités sectorielles

Secteur d'activité

L'AIG a défini deux secteurs d'activités, les activités aéronautiques (mouvements et stationnements des avions, infrastructures utilisées par les passagers pour l'enregistrement des embarquements et des débarquements, sûreté) et les activités non aéronautiques (infrastructures centralisées, activités commerciales, parkings et gestion domaniale).

Secteur géographique

Etant sur un seul et unique site, l'AIG n'a qu'un seul secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Certaines activités ne peuvent pas être raisonnablement affectées aux secteurs précités comme par exemple les produits et pertes liés à l'engagement de prévoyance. Elles sont présentées dans un secteur particulier nommé «non affecté».

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

	2007	Aéronautique CHF	Non-aéronautique CHF	Non affecté CHF	Total consolidé CHF
Produits		136 200 602	144 326 416	563 327	281 090 345
Bénéfice opérationnel par segment d'activité		-9 262 254	76 423 861	-9 029 838	58 131 769
Charges et produits d'intérêts		-1 753 113	-635 719	-4 102 861	-6 491 693
Bénéfice du Groupe					51 640 076
Actifs					
Actifs sectoriels		447 357 222	103 439 609	15 654 729	566 451 560
Passifs					
Fonds étrangers		10 868 000	-	280 822 832	291 690 832
Engagement de prévoyance		-	-	78 603 000	78 603 000
Total des fonds étrangers					370 293 832
Autres informations sectorielles					
Investissements de l'exercice		59 155 953	7 705 371	-	66 861 323
Amortissements de l'exercice (note 4 et 5)		33 335 538	7 670 793	60 585	41 466 916
Utilisation des provisions		3 909 500	-	-	3 909 500
2008					
Produits		150 555 459	150 614 563	13 962	301 183 984
Bénéfice opérationnel par segment d'activité		-4 501 009	81 674 588	-9 769 349	67 404 230
Charges et produits d'intérêts		-	-	-6 510 218	-6 510 218
Bénéfice du Groupe					60 894 012
Actifs					
Actifs sectoriels		480 843 384	111 278 518	13 002 965	605 124 867
Passifs					
Fonds étrangers		10 206 742	-	293 486 101	303 692 843
Engagement de prévoyance		-	-	85 621 000	85 621 000
Total des fonds étrangers					389 313 843
Autres informations sectorielles					
Investissements de l'exercice		69 362 501	17 512 405	-	86 874 906
Amortissements de l'exercice (note 4 et 5)		36 020 228	8 587 310	-	44 607 538
Utilisation des provisions		661 258	-	-	661 258

21. Relations avec les parties liées

Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées les différents services de l'Etat de Genève. L'AIG ne bénéficie pas de la garantie de l'Etat ou d'autres conditions spéciales. Dans le cadre de ses activités, l'AIG verse à l'Etat de Genève un droit de superficie et une rémunération des prestations de police présentées séparément dans les états financiers. Par ailleurs, les droits de superficie au titre des terrains occupés par des tiers sur la zone aéroportuaire sont perçus par l'AIG qui met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises. De plus, il assume sur le site aéroportuaire l'intégralité des frais de fonctionnement et d'investissement lié aux tâches protocolaires officielles.

Charges annuelles estimées	2008 CHF	2007 CHF
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	626'000	582'000
Service du protocole (hors sûreté)	2'243'785	2'208'000

Les transactions réalisées par l'AIG avec d'autres entités publiques sont toutes réalisées à des conditions de marché.

Principaux dirigeants

Selon l'article 9 sur la loi de l'AIG H.3.25, les membres du Conseils d'Administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci.

La rémunération des 22 membres du Conseil d'administration s'élève pour 2008 à CHF 469'006 (en 2007 à CHF 469'483). Les charges de personnel des 14 membres de la Direction se montent à CHF 3'024'194 (en 2007 à CHF 2'663'457 pour 13 membres).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de l'AIG et, en outre, ils ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

22. Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, l'AIG a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et contrôle son résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts, diminué de la trésorerie.

Au 31 décembre le ratio EBITDA / Endettement net est le suivant :

	2008 CHF	2007 CHF
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	112'011'768	99'598'686
Part à court terme des emprunts et autres dettes à long terme	27'915'466	35'511'178
Emprunts et autres dettes à long terme	201'497'934	202'584'499
Total des emprunts	229'413'400	238'095'677
Moins : Trésorerie	-4'656'036	-5'049'439
Endettement net	224'757'364	233'046'238
Ratio EBITDA / Endettement net	49.8%	42.7%

23. Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par le management de l'AIG.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, l'AIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de change et de prix.

(a) Risques liés aux liquidités

Du fait de son dynamisme l'AIG recourt, pour ses investissements, à des capitaux à moyen et long terme. Ainsi, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, l'AIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 7).

Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'optimiser le rendement.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit au 31 décembre :

	Total CHF	2009 CHF	2010 CHF	2011-2013 CHF	>2013 CHF
Prêts de la Confédération	17'157'395	12'162'205	1'240'454	3'872'211	10'828'525
Dettes envers le Canton de Genève	864'145	864'145	-	-	-
Emprunts bancaires	210'000'000	25'000'000	-	85'000'000	100'000'000
Engagement leasing	1'391'860	835'116	556'744	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	45'496'110	45'496'110	-	-	-
Swaps de couverture :					
Décassements (taux fixe)	4'901'595	4'901'595	-	-	-
Encaissements (taux variable)	-2'467'899	-2'467'899	-	-	-
	277'343'206	75'845'272	1'797'198	88'872'211	110'828'525

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

(b) Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidité et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de renom sur la place financière suisse. Pour limiter le risque de crédit, l'AIG procède à des évaluations régulières de ses relations. Compte tenu de cette analyse, l'entité n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières.

	Notation	2008	2007
		CHF	CHF
UBS	A+	1'292'790	2'559'197
PostFinance	-	2'907'807	2'206'729
Diverses banques	-	455'439	283'613
		4'656'036	5'049'539

L'AIG est aussi exposé à la possibilité de défaut ou retard dans le paiement de ses clients. Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élevaient à KCHF 5'775 et représentent 13% des créances ouvertes au 31 décembre 2008.

La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties (voir note 2).

(c) Risques de marché

1. Risques liés à l'évolution du taux d'intérêt

La stratégie de l'AIG consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts engendrés par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 75% minimum.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour réduire l'impact de ces risques sont décrits à la note 24 «Instruments financiers dérivés».

L'utilisation des instruments financiers est soumise à des limites d'engagement et de contreparties autorisées.

2. Risques liés au change

Malgré son activité internationale l'AIG n'est que faiblement exposé aux risques de change. En effet, ses transactions commerciales sont libellées, sauf exception, en CHF.

3. Risques liés aux variations de prix

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers pouvant être affectés par la volatilité des prix.

(d) Analyse de sensibilité

Risque d'intérêt

L'AIG procède à une analyse de sensibilité sur le risque de variation des taux d'intérêts appliqué aux emprunts ouverts au 31 décembre. L'analyse consiste à appliquer une variation de taux d'intérêts supérieure ou inférieure de 0.5% à l'encours.

Si à la date de clôture les taux d'intérêts avaient varié de 0.5%, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs, les charges financières pour les emprunts non couverts par des swaps de taux d'intérêt auraient varié de KCHF 219 en 2008 (2007: KCHF 311). En ce qui concerne les emprunts couverts par des swaps de taux d'intérêt, l'impact sur les fonds propres aurait été de KCHF 5'681 en 2008 (2007: KCHF 6'570).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

Les principes comptables liés aux instruments financiers ont été appliqués aux actifs et passifs financiers suivants :

2007	Note	Prêts et créances CHF	Dérivés utilisés à des fins de couverture		Passif financier évalué au coût amorti CHF	Total CHF
			CHF	CHF		
Actif circulant						
Disponibilités	1	5'049'439	-	-	-	5'049'439
Débiteurs clients	2	42'973'778	-	-	-	42'973'778
Comptes de régularisation et créances diverses	3	4'958'124	-	-	-	4'958'124
Instruments financiers dérivés	24	-	4'268'756	-	-	4'268'756
Total		52'781'341	4'268'756	-	-	57'050'097
Passif exigible						
Fournisseurs et autres créanciers	-	-	-	37'954'703	-	37'954'703
Emprunts à court terme	7	-	-	35'511'178	-	35'511'178
Compte de régularisation et provision à court terme	6,8	-	-	11'624'508	-	11'624'508
Instruments financiers dérivés	24	-	-	-	-	-
Emprunts et autre dettes à long terme	7	-	-	202'584'499	-	202'584'499
Provisions et engagements de prévoyance	8,9	-	-	82'665'500	-	82'665'500
Total		-	-	370'340'388	-	370'340'388
2008						
Actif circulant						
Disponibilités	1	4'656'036	-	-	-	4'656'036
Débiteurs clients	2	41'841'152	-	-	-	41'841'152
Comptes de régularisation et créances diverses	3	6'958'847	-	-	-	6'958'847
Instruments financiers dérivés	24	-	-	-	-	-
Total		53'456'035	-	-	-	53'456'035
Passif exigible						
Fournisseurs et autres créanciers	-	-	-	45'496'111	-	45'496'111
Emprunts à court terme	7	-	-	27'915'466	-	27'915'466
Compte de régularisation et provision à court terme	6,8	-	-	11'666'721	-	11'666'721
Instruments financiers dérivés	24	-	10'517'015	-	-	10'517'015
Emprunts et autre dettes à long terme	7	-	-	201'497'934	-	201'497'934
Provisions et engagements de prévoyance	8,9	-	-	92'220'597	-	92'220'597
Total		-	10'517'015	378'796'929	-	389'313'944

24. Instruments financiers dérivés

Caractéristiques

Dans le but de mieux gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts et de maîtriser par conséquent les charges financières, l'AIG utilise des «swaps» de taux d'intérêt et des options de taux d'intérêts (cap). Ces instruments assurent la couverture des flux de trésorerie engendrés par les emprunts à taux variable.

Valeur au bilan au 31 décembre

	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
«Swaps» de taux d'intérêt	-	10'517'015	4'268'756	-
Options de taux d'intérêt jusqu'en 2007	-	-	-	-
Total	-	10'517'015	4'268'756	-

Les montants indiqués représentent la juste valeur des instruments dérivés. Ces valeurs ont été calculées par les banques concernées à la date de clôture du bilan et traduisent le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits au bilan.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

Valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie

Les justes valeurs des produits dérivés reconnues comme étant des «couvertures de flux de trésorerie» sont enregistrées dans une catégorie séparée des fonds propres intitulée «variation de la réserve de couverture» et présentées sous les réserves du Groupe dans le tableau de mouvement des fonds propres consolidés (annexe III).

Voici le montant de l'exercice :

	Réserve de couverture		Total
	"Swaps" de taux d'intérêts CHF	Options de taux d'intérêts CHF	
Solde au 01.01.2007	12'580	37'477	50'057
Gains résultant de la variation de la juste valeur	4'256'176	-37'477	4'218'699
Solde au 31.12.2007	4'268'756	-	4'268'756
Solde au 01.01.2008	-4'268'756	-	4'268'756
Gains résultant de la variation de la juste valeur	-12'916'319	-	-12'916'319
Solde au 31.12.2008	-8'647'563	-	-8'647'563

Echéances et montants notionnels des contrats

Les en-cours moyens annuels des échéances des contrats se présentent, au 31 décembre, comme suit

	2008		2007	
	Montant	"Swaps" de taux d'intérêts *	Montant	"Swaps" de taux d'intérêts *
2012	75'000'000	2.59%	75'000'000	2.59%
> 2012	100'000'000	2.96%	100'000'000	2.96%

* = taux moyen pondérés des swaps.

Les taux d'intérêts fluctuants ont varié durant l'exercice entre 0.43% et 2.92%.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2008

25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2008, l'AIG est engagé à hauteur de CHF 27'903'716 à titre d'investissements en immobilisations (2007 : CHF 59'073'794).

26. Engagements conditionnels

(i) Concession fédérale d'exploitation

Une concession est requise au sens de l'article 36a, 1er alinéa de la loi sur l'aviation (LA) pour l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Au sens de l'article 36a, 2e alinéa de la LA, l'AIG a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes. Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a renouvelé la concession d'exploitation à l'AIG pour la période du 1er juin 2001 au 31 mai 2051.

(ii) Insonorisation des habitations riveraines

Suite à l'adoption par le Conseil fédéral de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux le 30 mai 2001, des courbes de bruit pour l'AIG, fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai

des matériaux et de recherche, sur mandat de l'office fédéral de l'aviation civile et conformément aux prescriptions en vigueur. Ces courbes de bruit servent de base à l'établissement par l'AIG de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines, financé par le fonds environnement.

27. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de l'AIG ainsi que ceux de Skycom SA Geneva Airport Business Center en liquidation, société exploitant le centre d'affaires de l'aéroport et qui est entré dans le périmètre de consolidation en 2003.

28. Emploi du bénéfice de l'exercice

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, le bénéfice de l'AIG, après une attribution maximale de 50% à la réserve générale, doit être versé à l'Etat.

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, la Direction propose au Conseil d'administration d'affecter le bénéfice de l'AIG arrêté au 31 décembre 2008 d'un montant de CHF 60'901'990 comme suit:

	2008
	CHF
Versement à l'Etat	30'450'995
Affectation à la Réserve générale	30'450'995
Total	60'901'990

Conformément à la loi sur l'Aéroport International de Genève, les comptes ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 15 mai 2009.



Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de mouvement des fonds propres, le tableau de financement et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008. Les comptes consolidés de l'exercice précèdent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 23 mai 2008, une opinion d'audit sans réserve.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les International Financial Reporting Standards et les dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes d'audit suisses ainsi que selon les International Standards on Auditing (ISA). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards et sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 72Ba al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jérôme Maret
Expert-réviseur agréé

Genève, le 15 mai 2009

Rapport financier 2008

Ce rapport est disponible sur www.gva.ch/publications, rubrique «publications institutionnelles»



Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11 | Fax +41 22 798 43 77 | www.gva.ch | info.aig@gva.ch

Imprimé en Suisse | Mai 2008 | intérieur: 100% papier recyclé Cyclus Print | couverture: 50% papier recyclé, 50% papier label PEFC, sans chlore



Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11 | Fax +41 22 798 43 77 | www.gva.ch | info.aig@gva.ch

